

COUR D'APPEL FAUTE MÉDICALE

Le Dr Dupont n'est pas condamné

La cour d'appel a confirmé hier la culpabilité du Dr Bernard Dupont (55 ans, de Woluwe), dans la mort tragique de la jeune Mélanie Cailliau. Cette jeune fille de 22 ans, de Kraainem, est décédée en mai 2004 suite aux séquelles cardiologiques d'une varicelle, mal diagnostiquées.

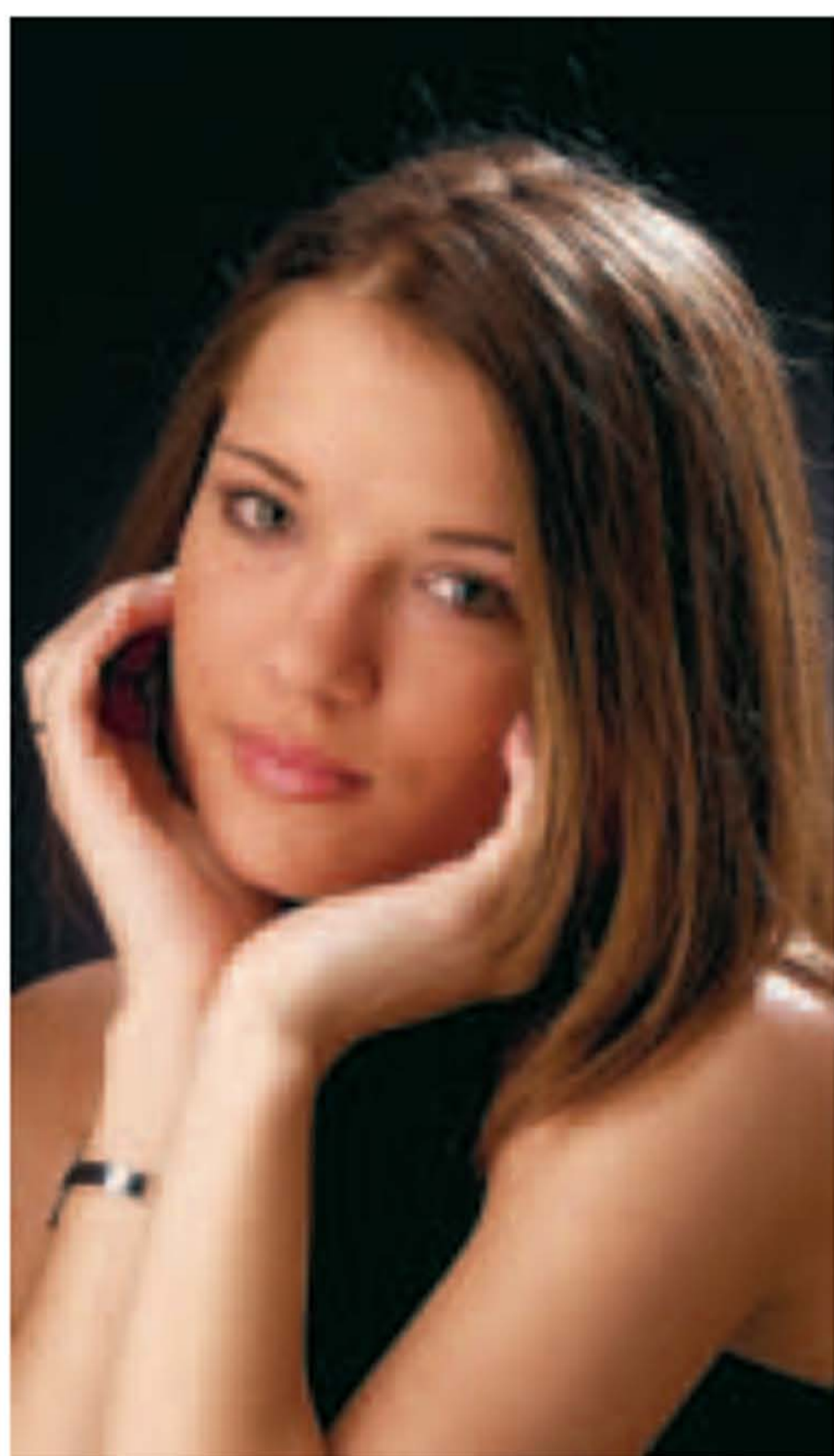
Mais le médecin généraliste, en appel de sa condamnation à 1 an de prison avec sursis par le tribunal correctionnel, a cette fois obtenu la suspension du prononcé. À la grande amertume des parents de Mélanie, partie civile au procès.

"C'est évidemment une déception pour nous, car nous demandons depuis le début qu'une condamnation soit prononcée", commentait le père, Philippe Cailliau, à la sortie de l'audience.

"Bien que, dans les mots, cet arrêt soit assassin à l'encontre du médecin, contre qui quatre lourdes charges sont retenues."

"Mais la médiatisation de cette affaire a été prise en compte par la cour pour alléger la peine", s'étonne-t-il. *"Cela me surprend, car ceci relève de la liberté d'expression. Sans cela et sans les journaux, l'affaire aurait été étouffée et aurait été classée sans suite ou se serait déroulée à huis clos. L'enjeu reste quand même la vie d'une jeune fille de 22 ans et, selon nos informations, il y aurait deux autres victimes dans les mains de ce praticien."*

Mélanie s'était adressée au Dr Dupont après avoir contracté une varicelle durant les vacances de Pâ-



Mélanie avait 22 ans. ■ D.R.

ques, endurent ensuite des fatigues, douleurs et prise de poids. Dans son arrêt, la cour a relevé quatre manquements graves dans le chef du médecin, qui s'est contenté de consultations téléphoniques; puis a sous-estimé la gravité de la situation (alors que la jeune fille était tombée inconsciente dans son cabinet); n'a ordonné ni analyse sanguine, ni hospitalisation d'urgence; et enfin n'a pas informé la patiente de son réel diagnostic.

Mais, par ailleurs, la cour souligne que, malgré sa douleur, la partie civile n'avait pas à s'immiscer dans la réclamation d'une peine de prison. «